

Pièce jointe n°8 :
EVALUATION DE L'INCIDENCE DU
PROJET

SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Incidence lors de la phase exploitation	4
1	Incidence sur la ressource en eau.....	4
2	Faune, flore, habitats et continuité écologiques	4
3	Risques naturels, technologiques et autres risques.....	4
4	Nuisances	5
5.1	Trafic routier.....	5
5.2	Bruit	5
5.3	Odeurs	6
5.4	Vibrations	6
5	Rejets atmosphériques.....	6
5.1	Emissions diffuses	6
5.1.1	Gaz d'échappement	6
6	Rejets liquides et effluents.....	7
7	Déchets.....	7

I. INTRODUCTION

SIFF MICRONISATION afin de stocker la matière de ses clients en vue de la microniser sur son site de production selon un cahier des charges défini, exploite une unité de stockage déportée située sur la commune de Rauville-la-Place. Le site est exploité depuis 2002.

Dans le cadre de ce projet, le site prévoit plusieurs travaux afin de se conformer à l'arrêté ministériel du 15 avril 2010. Parmi ces travaux figurent :

- L'installation de systèmes nommés « décant'eaus » (séparation des hydrocarbures et matières en suspension avant rejets des eaux pluviales) ;
- Mise en place de réserves d'eau incendie ;
- Création d'un muret de 20 cm permettant de recueillir les eaux incendie en cas de sinistre.

Le site prévoit également l'achat d'une partie de la parcelle n°283 afin de se conformer à l'article 2.1 de l'arrêté du 15 avril 2010.

L'objet de ce document est d'analyser les impacts potentiels causés par l'exploitation du site de manière proportionné à la sensibilité environnementale de la zone.

II. INCIDENCE LORS DE LA PHASE EXPLOITATION

1 INCIDENCE SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le site est un site dédié au stockage. Le site n'est pas alimenté en eau.

Absence d'incidence sur la ressource en eau.

2 FAUNE, FLORE, HABITATS ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUES

Le site n'est pas situé dans l'emprise d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et n'est pas concerné par un périmètre Natura 2000.

Les ZNIEFF les plus proches, indiquées sur la carte, il s'agit en particulier :

- la ZNIEFF de type I « MARAIS DE LA MOYENNE-VALLEE DE LA DOUVE » à 518 m au sud du site;
- la ZNIEFF de type I « MARAIS DE LA VALLEE DU GORGET » à 3.8 km au sud du site ;
- la ZNIEFF de type II « MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN » à 518 m au sud du site ;
- la ZNIEFF de type II « FORET DE SAINT-SAUVEUR ET LANDES DU MONT DE BESNEVILLE » à 2.8 km à l'ouest du site.
- la ZNIEFF de type II « BOIS DE LIMORS » à 5.2 km au sud-est du site.

Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à environ 518 m au sud du site, il s'agit de :

- « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (Identifiant : FR2500088) ;
- « Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys » (Identifiant : FR2510046).

Le site est dédié au stockage de polyéthylène. L'activité du site n'est pas de nature à atteindre ces zones.

Le site est situé dans un parc naturel régional. L'analyse de la charte du parc est réalisée au V. de la pièce jointe n°21.

Il n'y a pas incidence directe sur ces espaces naturels protégés.

3 RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET AUTRES RISQUES

La zone du projet n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels ou par un plan de prévention des risques technologiques.

Le site n'est pas concerné par des risques naturels et technologiques.

4 NUISANCES

5.1 TRAFIC ROUTIER

Les flux de circulation de véhicules légers et des poids lourds sont recensés dans le tableau ci-dessous:

Thème	Type de flux	Fréquence
Volume de PL - livraison de polymère	Poids lourds	6 camions/semaine
Volume de PL – navette entre le site de stockage et le site de production situé à Saint Sauveur le Vicomte	Poids lourds	19 camions/mois et environ 200 navettes/an soit environ 4 /semaine

Les camions qui desservent le site empruntent les principaux axes aux alentours, à savoir la RD2 et la RD15.

Le trafic des deux axes est décrit ci-dessous ainsi que l'augmentation engendrée par l'activité du site.

Axe concerné	Trafic concerné	Flux journalier PL 2022*	Augmentation (en %)
RD2 (2022)	Flux poids lourds	336	<1%
RD15 (2022)	Flux poids lourds	155	<1%

**données issues du site web de la prefecture de la manche*

Au regard de ces informations, l'augmentation du trafic routier concernant les poids lourds reste nettement inférieur à 10%.

L'incidence sur le trafic est donc jugé négligeable.

5.2 Bruit

Les émissions sonores sont principalement dues à la circulation des engins, camions et voitures sur le site.

Ces émissions sont exclusivement générées lors des horaires d'ouverture du site : de 9h à 18h.

Des mesures permettront de réduire les émissions de bruits dans l'environnement :

- Les voies de circulation seront maintenues en bon état afin de limiter les vibrations lors de la circulation des véhicules sur le site ;
- La vitesse sur le site est limitée à 30km/h ;
- Les véhicules en attente de chargement stationneront le moteur éteint.

La mesure de bruit dans l'environnement effectuée le 16 juin par Bureau Veritas est conforme.

5.3 Odeurs

L'activité du site n'est pas susceptible de générer des odeurs.

5.4 Vibrations

Le site exerce une activité de stockage. Les seules vibrations seront liées à la circulation des camions. Toutefois, celle-ci étant inférieure à 10% du trafic de la zone, l'incidence par rapport à l'exploitation actuelle est considérée comme limitée. De plus, les voies seront imperméabilisées et entretenues afin de limiter les bruits et vibrations dûs à la circulation des camions et engins.

L'incidence est jugée limitée.

5 REJETS ATMOSPHERIQUES

Le site exerce une activité de stockage de polyéthylène. Les émissions sont liées au trafic.

5.1 EMISSIONS DIFFUSES

5.1.1 GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Les principaux polluants émis par les gaz d'échappement des véhicules sont :

- Le dioxyde de carbone, CO₂ ;
- Le monoxyde de carbone, CO ;
- Les hydrocarbures et Composés Organiques Volatils ;
- Le Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène, (BTEX) ;
- Le dioxyde de soufre SO₂ ;
- Les particules.

Le trafic sur le site est principalement dû aux véhicules (poids lourds) de réception / livraison et dans une moindre mesure, au personnel de la société, aux visiteurs et aux prestataires de services.

Cette pollution atmosphérique n'est pas quantifiable par un point de rejet et un flux de pollution.

6 REJETS LIQUIDES ET EFFLUENTS

Le site ne génère pas d'eaux usées.

Le site rejette uniquement des eaux pluviales.

Le site n'a aucune interaction avec les eaux souterraines (aucun captage ou rejet).

Le réseau EP sera équipé de systèmes appelés « décant'eau » chargés de collecter les hydrocarbures et matières en suspension avant de rejoindre le milieu naturel.

Le site ne génère pas de rejets d'eaux industrielles. Les eaux pluviales transitent par un décant'eau avant rejet au milieu naturel.

7 DECHETS

Le site génère peu de déchets. Les déchets ménagers, papiers, cartons et plastiques sont enlevés par le service de la ville. La gestion des déchets liés à l'entretien des espaces verts est assurée par le prestataire en charge de celui-ci. Des filières seront mises en place pour les autres déchets tels que les déchets dangereux liés aux travaux de maintenance et aux curages des systèmes nommés « décant'eau ».

L'ensemble des déchets sont évacués et traités dans des filières adaptées. L'ensemble des déchets fait l'objet d'un registre des déchets.

L'incidence est considérée comme limitée.